



La CONFEMEN au Quotidien

Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
éd. resp. : Secrétariat Technique Permanent, immeuble Kébé Extension, B.P. 3220 - Dakar / Sénégal

Bimestriel - n° 17 - juin/juillet 1996

Sommaire

Editorial	p. 1
Nouvelles de la CONFEMEN	p. 2
Nouvelles de nos pays membres	
◆ Cameroun	p. 6
◆ Canada Nouveau-Brunswick	p. 7
◆ Canada Québec	p. 8
◆ Roumanie	p. 9
◆ Sénégal	p. 10
◆ Togo	p. 11
◆ Vanuatu	p. 12
Infos services	
◆ CODESRIA	p. 12
Nouvelles de l'éducation en francophonie	p. 13
Lu pour vous	p. 14
Bibliographie	p. 16

ISSN 0850-2471

Rédaction et mise en page :
Centre d'Information et
de Documentation

Téléphone : (221) 21 60 22
Télécopie : (221) 21 32 26
Courriel - E-mail:
CONFEMEN@sonatel.senet.net

Editorial

L'éducation pour tous, la nouvelle école de base, la réussite de tout projet éducatif, qu'il soit local, national, régional ou international, repose, in fine, sur la personne qui sera chargée de son application en classe. Maillon crucial de la chaîne éducative, c'est l'enseignant qui, armé de ses compétences, de ses qualités et de sa motivation, concrétise sur le terrain les réformes éducatives.

Or, l'enseignant, pivot majeur du monde éducatif, est en passe de devenir le chaînon manquant ou celui sur lequel pèse la lime qui peu à peu ronge cette chaîne. Les traitements ont subi des baisses sensibles. Les arriérés de salaires sont courants et l'austérité budgétaire a eu des conséquences sur leur formation, sur leur approvisionnement en matériel pédagogique ainsi que sur leur encadrement.

La tendance à l'accroissement des effectifs, constante depuis 1975, a tendance à s'infléchir et les politiques visant à l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle passent maintenant par l'adoption du système de double flux qui accroît la charge de travail pesant sur les enseignants. Si l'on ajoute que cet infléchissement dans le recrutement s'accompagne d'une tendance à l'embauche d'enseignants moins formés, le tableau est brossé et sa tonalité n'invite pas à l'optimisme.

Il est donc essentiel, à l'heure où la prochaine conférence de l'UNESCO va se pencher sur le rôle des enseignants dans un monde en changement, de centrer les préoccupations sur les voies et moyens d'une revalorisation de la fonction d'enseignant.

A cet effet, la CONFEMEN a dégagé des orientations, portant sur l'ensemble des personnels de l'éducation, qui vise à remobiliser toutes les ressources humaines. Il s'agit, d'abord, d'une redéfinition ou d'un renforcement des rôles et fonctions des directeurs d'écoles, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques afin d'assurer aux enseignants un encadrement administratif et pédagogique adapté et dynamisant.

Ces personnels soutiendront, animeront un corps d'enseignants dont le profil de formation sera revu pour intégrer l'initiation aux méthodes de sciences sociales et à l'analyse concrète de situations du milieu, les méthodes et techniques d'éducation active, les techniques de dynamique de groupe, la théorie et la pratique du développement communautaire et, enfin, la conduite d'activités culturelles scolaires et communautaires.

Bougouma NGOM

Secrétaire Général

Premiers résultats comparatifs

La comparaison des premiers résultats issus des deux premières phases du PASEC ont permis de dégager quatre axes d'action prioritaires dans le cadre de politiques visant une amélioration quantitative et qualitative de l'éducation de base.

Axe 1 : Privilégier l'accès à l'école de base en maintenant des coûts unitaires bas

Dans les pays du Sud, maîtres et élèves de l'école de base partagent le plus souvent des conditions de travail très difficiles, qu'il s'agisse de la pauvreté des conditions matérielles ou des effectifs pléthoriques.

Ces conditions sont parfois telles que la tentation existe de marquer une pause dans l'extension de la couverture scolaire, le temps d'améliorer le sort des élèves déjà scolarisés. En effet, dans le contexte actuel des finances publiques, il faut choisir entre, d'une part, consacrer davantage de moyens par élèves et, d'autre part, atteindre les oubliés de la scolarisation.

Les premiers résultats du PASEC montrent que si le dilemme est réel, il n'est pas insurmontable, et que le choix effectué par les pays de privilégier l'accès à l'école par rapport aux conditions de scolarisation est le plus rationnel des choix possibles dans une situation de contrainte.

L'exemple le plus probant est celui des classes à fort effectif, souvent désignées comme responsables du bas niveau d'apprentissage.

En fait, l'effet négatif des classes à grand effectif, quoique réel, s'avère relativement faible. La maîtrise de la pédagogie des grands groupes par certains maîtres permet souvent de maintenir un niveau d'acquisition des

élèves comparable à celui des classes moins nombreuses opérant dans un contexte similaire.

Le deuxième intrant le plus coûteux de l'éducation, après les maîtres, regroupe les infrastructures et l'équipement scolaires. Là encore, la fixation de normes trop exigeantes freinerait l'extension de la scolarisation sans pour autant améliorer substantiellement la qualité de l'éducation, toutes les études montrant un impact faible, voire inexistant, de la qualité des locaux et du mobilier sur le niveau de scolarisation. En fait, le confort réel, difficile à mesurer dans une telle enquête (fraîcheur, éclairage, isolation phonique) est tout à fait conciliable avec des modes de construction et d'équipement économiques.

Axe 2 : Lutter contre l'échec scolaire par le travail individuel avec les élèves en difficulté plutôt que par les redoublements

L'inefficacité pédagogique des redoublements est également une constante des résultats du PASEC, conforme en cela à de très nombreuses études réalisées selon des méthodologies différentes. Par contre, le travail individuel avec les élèves en difficulté a révélé son efficacité. Plutôt que de continuer à faire peser sur les systèmes éducatifs le poids financier très lourd des redoublements, un effort pour organiser un soutien individualisé aux élèves en difficulté apparaît comme une alternative plus efficace eu égard au coût.

Axe 3 : Améliorer l'accès à l'école et les conditions de scolarisation des filles

Le bénéfice d'une action spécifique de

soutien à la scolarisation des filles aurait des effets à court et à long terme. A court terme, pour la génération actuelle, un effort doit être fait pour réduire le différentiel d'accès et de traitement entre les sexes. Une sensibilisation des familles est également nécessaire, dans la mesure où le PASEC a confirmé que les filles étaient chargées de beaucoup plus de tâches domestiques que les garçons, ce qui contrarie leur scolarisation.

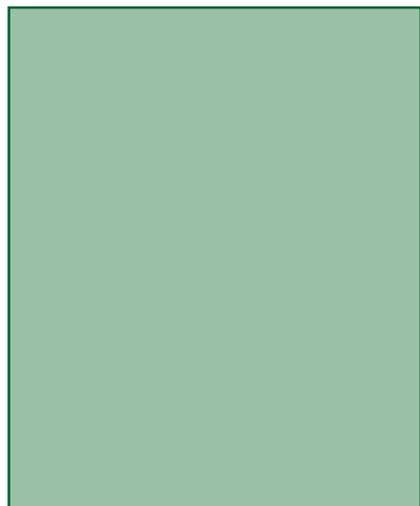
A long terme, s'occuper des filles d'aujourd'hui c'est investir dans la génération suivante, filles ou garçons, comme en témoigne le fort impact du niveau d'instruction de la mère sur les acquisitions des enfants.

Axe 4 : Assurer un bon équilibre entre formation générale et formation pédagogique des maîtres

Le niveau de recrutement des maîtres, et les modalités et la longueur de leur formation pédagogique complémentaire ont un impact certain sur les performances du système éducatif. A cet égard, le PASEC révèle des situations contrastées, non seulement entre les pays, mais selon les niveaux et la matière enseignée. L'efficacité de la formation pédagogique spécialisée est notamment très variable, les cas où son effet est fortement positif ne devant pas masquer ceux où son efficacité n'est pas révélé par l'examen des acquisitions des élèves. Une étude plus poussée des conditions de cette efficacité est donc souhaitable, notamment à partir des résultats du PASEC. Nous y reviendrons dès que les résultats de tous les pays engagés dans le Programme seront disponibles.

Collection harmonisée de manuels de mathématiques Prototypes de sixième année

Les prototypes des manuels harmonisés de mathématiques de sixième année sont sortis de presse et disponibles dans les pays participants au programme pour évaluation. Comme aux autres niveaux, guide du maître et livre de l'élève découpent une année scolaire en séquen-



ces de travail visant à l'atteinte en classe d'objectifs communs aux programmes de pays du Sud (Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Guinée-Conakry, Mali, Sénégal, Togo). Ces deux manuels, après intégration des résultats de l'évaluation correctrice, complètent la collection CONFEMEN, seule collection de manuels de mathématiques régionale harmonisée au primaire. Le *livre de l'élève* conduit progressivement ce dernier à maîtriser, entre autres, les grands nombres, les unités de mesures, les figures géométriques. Son utilisation permet à l'élève d'effectuer des opérations d'addition, de soustraction, de mul-

tiplication avec les nombres décimaux, d'utiliser la symétrie par rapport à une droite, de réaliser des opérations élémentaires sur les mesures de temps et de durée...

Confronté à des situations-problèmes tirées de son milieu ou de son vécu et liées à ses centres d'intérêt, l'enfant construit lui-même son savoir, tout en développant son esprit de recherche. Cette construction, par l'élève, des outils mathématiques passe par trois phases successives :

- 1 manipulation d'objets usuels ou d'un matériel semi-structuré (cartes représentant des objets, des formes géométriques, des ensembles d'objets), activités gestuelles individuelles ou de groupe;
- 2 représentation de situations (dessins, schémas);
- 3 abstraction du concept, utilisation du concept lui-même (nombre, addition, etc).

Conçu pour un travail individualisé de l'élève, l'apprentissage est basé sur la théorie mais aussi et surtout sur les activités pratiques. De son côté, le *guide du maître* apporte un appui considérable à ce dernier dans son enseignement par le listage du matériel à utiliser, la définition des contours des activités et celle de la méthode d'instruction. Après correction de ces deux derniers manuels, la collection complète sera donc disponible à l'utilisation des pays membres de la CONFEMEN. Des mécanismes d'adaptation sont prévus pour toute la collection.

Conseil Permanent de la Francophonie (CPF)

Paris, 18 et 19 juin 1996

A l'invitation du Secrétaire Général de l'ACCT, le Secrétaire Général de la CONFEMEN, Monsieur Ngom, a participé au Conseil Permanent de la Francophonie les 18 et 19 juin

derniers.

Son intervention a porté sur les résultats de la 47^{ème} session de la CONFEMEN élargie à tous les ministres de



l'éducation des pays participants aux Sommets francophones. Il a notamment mis l'accent sur :

1. le bilan des activités de la CONFEMEN pendant l'intersession 1994-1996 relatives à :
 - l'ancre de la CONFEMEN dans l'institutionnel francophone et le renforcement de son rôle politique par les Sommets de Maurice et de Cotonou,
 - la priorité accordée à l'éducation de base au niveau de la Francophonie, des Etats membres et des sous-régions,
 - l'exécution du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) dans 8 Etats membres et les résultats qui s'ensuivent tels qu'ils ont été soumis aux Ministres au cours de la 47^{ème} session,
 - les opérations de coopération initiées avec d'autres organisations internationales.
2. les activités prévues pour le prochain biennium (1996-1998) soit :
 - la valorisation de l'ETFP par et au sein de la CONFEMEN,
 - la consolidation du PASEC,
 - le renforcement du Centre d'Information et de Documentation,
 - l'adoption des budgets de fonctionnement et du budget des programmes,
 - l'élection du Bureau de la CONFEMEN et la fixation du calendrier des réunions.

Le premier élargissement de la CONFEMEN, suite à l'adhésion du Liban, de la Roumanie et du Vanuatu a également été souligné.

Cette intervention a reçu soutien et félicitations du Liban, du Sénégal et de la France pour l'excellence du travail exécuté pendant le biennium écoulé et pour la qualité des rapports que la CONFEMEN a su nouer avec les instances de la Francophonie et, plus particulièrement, avec l'ACCT.

Comme illustré par le tableau ci-dessous, le secteur agricole occupait, en 1990-92, dans les Etats du Sud, en moyenne 70% de la population active alors que la moyenne au Nord était de 4,6%. Malgré une baisse assez sensible au Sud, le pourcentage d'actifs dans le secteur ayant chuté de 10,1% depuis 1965, ce secteur reste le gros pourvoyeur d'emplois dans la région.

Le secteur industriel progresse très lentement au Sud, passant, en 25 ans, de 5,7% de personnes employées à 7%, soit un gain de 1,3% seulement.

Le secteur tertiaire a progressé plus vite, le gain sur la même période étant de 8,8%.

En milieu urbain et non figuré dans ce graphique, le secteur non-structuré, autre gros pourvoyeur d'emploi dans

les pays du Sud, dispose, comme le secteur agricole, de peu de moyens pour assurer la formation et la qualification de la main d'oeuvre ; ces deux secteurs disposent également de peu de données aussi bien quantitatives que qualitatives qui fournissent l'information sur la formation et l'emploi. Le secteur non-structuré s'est principalement développé dans les grands centres urbains. De productivité faible, il fait appel à des techniques rudimentaires et à une main d'oeuvre peu qualifiée.

Le secteur structuré, traditionnel terrain d'emploi pour les sortants du système de formation postprimaire, voit sa capacité d'absorption des forces de travail s'amenuiser sous la pression des politiques d'ajustement structurel.

Dans les pays du Sud, la part la plus importante de la population est

employée dans l'agriculture et le secteur urbain non structuré.

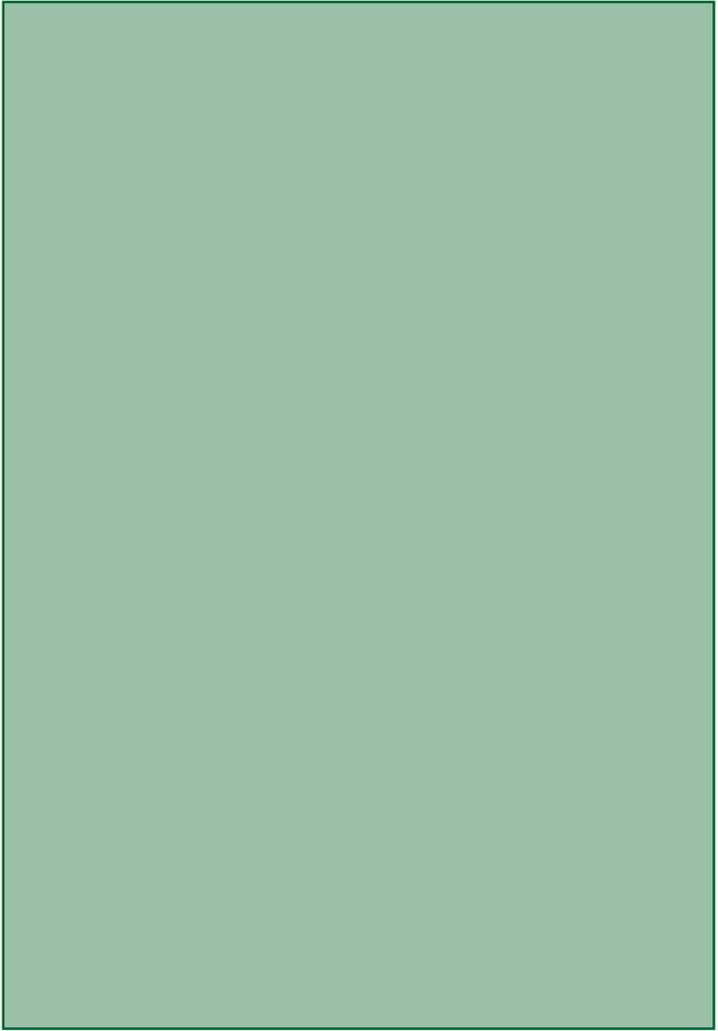
Ces secteurs étant caractérisés par la faiblesse de leur productivité ainsi que par le sous-emploi et la pauvreté, la lutte contre ces deux phénomènes implique des politiques de développement consacrant une juste part d'investissements à l'agriculture et au secteur urbain non-structuré.

Les investissements nécessaires sont, d'une part, des investissements d'équipement et, d'autre part, des **investissements dans le capital humain**. L'investissement humain -surtout dans les domaines de l'enseignement de base, des soins de santé primaires, de la nutrition et de la population- est au moins aussi rentable que l'investissement d'équipement, le premier contribuant à améliorer la productivité du second.

90-92 Répartition de la main d'oeuvre totale en % dans

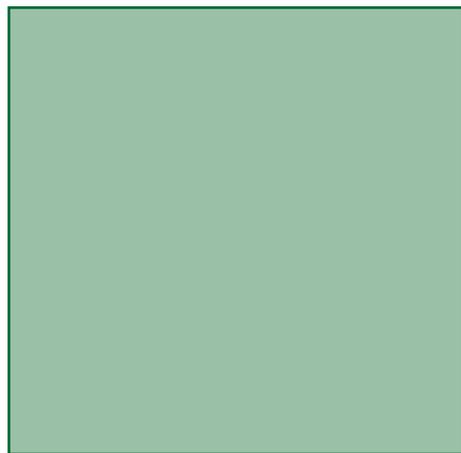
	Agriculture	Industrie	Secteur Tertiaire
Bénin	70	7	23
Burkina Faso	87	4	9
Burundi	92	2	6
Cameroun	79	7	14
Cap-Vert	31	6	63
Centrafrique	81	3	16
Comores	83	6	11
Congo	62	12	26
Côte d'Ivoire	65	8	27
Djibouti	~	~	~
Gabon	75	11	14
Guinée	78	1	21
Guinée-Bissau	82	4	14
Haïti	68	9	23
Madagascar	81	6	13
Mali	85	2	13
Maurice	16	30	54
Mauritanie	69	9	22
Niger	85	3	12
Rwanda	90	2	8
Sénégal	81	6	13
Seychelles	~	~	~
Tchad	83	5	12
Togo	65	6	29
Zaire	71	13	16
Moyenne	70	7,04	19,96

Source : Rapport mondial sur le développement humain 1995



En prélude à la 45^{ème} session de la conférence internationale de l'éducation, *La CONFEMEN au Quotidien* brosse un tableau descriptif des conditions d'emploi et de travail dans le domaine de l'enseignement.

L'objectif d'enseignement primaire universel d'ici à l'an 2000, exigerait la formation de 4,5 millions d'enseignants dans les pays à bas revenus soit 1,8 million de plus que les prévisions.



Entre 1975 et 1991, le personnel enseignant, tous niveaux confondus, a connu une augmentation de 63,3% des effectifs. Mais l'augmentation, forte au départ, a tendance à s'infléchir, ainsi, d'un pourcentage d'augmentation de 4,1 entre 1975 et 1980, on passe à 2,7 entre 1980 et 1991. Les mêmes chiffres passent, pour l'Afrique, région la plus touchée par le phénomène, de 9,3 à 3,4 et pour le niveau primaire, dans la même région de 8 à 2,6. La comparaison de ce dernier chiffre au taux moyen annuel d'accroissement de la population dans la même région (2,8% en 1990) met en évidence l'impossibilité d'augmenter les taux de scolarisation hors le recours au système de double vacation.

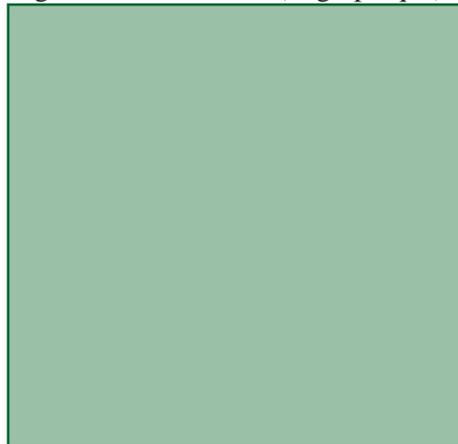
La diminution de la part accordée aux traitements octroyés aux enseignants et l'alourdissement de leur charge de travail sont autant de facteurs de dissuasion d'embrasser la carrière d'enseignant. Le phénomène de recrutement d'enseignants moins bien formés, voire

non formés en est le pendant, il est souvent rendu problématique par l'inexistence d'un système de formation en cours d'emploi.

Pouvoir des postes d'enseignement dans les zones rurales est un problème dans la plupart des pays en développement. Les systèmes d'incitation n'existent que dans les pays qui sont prêts à consacrer des ressources supplémentaires aux enseignants. Dans plusieurs pays africains, la participation villageoise est requise mais les contraintes financières que subissent les revenus des ruraux menacent cette politique.

Les politiques d'ajustement structurel ont eu des conséquences positives sur les possibilités de carrière des enseignants lorsqu'elles ont été accompagnées de prêts au secteur de l'éducation. Elles ont ainsi permis à certains pays d'accroître les salaires des enseignants, à d'autres de les régulariser, de promouvoir la formation en cours d'emploi, forme de revalorisation de la profession.

Exceptés les pays où les enseignants sont formés en majeure partie par le privé, l'offre et la demande d'enseignants dépend pour la plus grande part de la politique budgétaire et de la politique de l'éducation. Règle générale, les salaires sont déterminés par les diplômes et l'expérience. Entre 1980 et 1985, les salaires ont décliné à vive allure en Afrique et en Amérique latine. Pour l'Afrique, les baisses sont comprises dans une fourchette qui va de 10 à 30%, seuls quelques pays ont pu maintenir ou augmenter les salaires (cf. graphique).



Ces baisses peuvent être attribuées, pour partie, aux prêts à ajustement structurel ceux-ci étant assortis de conditions basées sur l'idée que les enseignants étaient trop payés et/ou ne travaillaient pas assez qui ont conduit à des réductions de salaires et à un accroissement de la charge de travail.

En Afrique, l'austérité budgétaire s'est répercutée, dans un premier temps, sur la formation des enseignants, sur l'approvisionnement en matériel pédagogique et sur les services de soutien aux enseignants et, dans un deuxième temps, sur les prestations et les salaires. Ils peuvent ainsi arriver que les enseignants restent pendant de très longues périodes sans être payés.

Ces situations financières précaires accentuent la marginalisation de l'enseignement, dans les zones rurales, où l'enseignant est contraint d'occuper un deuxième, voire un troisième emploi, alors que, dans les zones urbaines, il tend à se transformer en petit entrepreneur offrant, contre rémunération des cours particuliers.

Décentralisation et privatisation ont joué un rôle crucial dans les politiques d'ajustement structurel, des réformes qui ont eu un résultat positif dans les pays où les organisations d'enseignants ont saisi l'occasion pour renforcer leur participation aux décisions. Mais ces réformes étant souvent liées à une baisse des ressources affectées à l'éducation, le débat avec les autorités locales se limite en général aux discussions salariales, à l'état matériel des écoles, ou au droit de négociation collective, les questions pédagogiques étant rarement abordées.

Au plan de la formation, la tendance dominante est de promouvoir la formation des enseignants au niveau de l'enseignement supérieur. Cependant rares sont les candidats recrutés actuellement qui possèdent les qualifications professionnelles officiellement exigées.

Vos nouveaux interlocuteurs

Guinée

Monsieur Kozo ZOUMANIGUI, Ministre de l'Education nationale et de la Recherche scientifique.

Roumanie

Monsieur Emil PARJOL, Correspondant national.

Cameroun

Actes du séminaire national enseignement primaire

Le **projet d'appui au système éducatif camerounais** (PASECA), financé par le ministère français de la Coopération à hauteur de 1,6 milliard de FCFA, vise à la formation continue des personnels de l'enseignement primaire et secondaire général ainsi qu'à la formation continue des personnels de la prospective et à l'équipement minimal de cette Direction.

La composante prioritaire du projet est le secteur primaire en accord avec les recommandations des Etats généraux et de la CONFEMEN. Ce volet du projet a pour **objectifs spécifiques** :

- 1 de freiner le mouvement de déscolarisation amorcé ces dernières années,
- 2 d'améliorer le rendement interne de l'école primaire,
- 3 d'atténuer les disparités régionales et celles liées au sexe des enfants,
- 4 d'adapter et moderniser les programmes et les méthodes pédagogiques de l'école primaire,
- 5 d'améliorer la connaissance de l'enseignement primaire.

Sa mise en oeuvre, sous l'impulsion et la direction de l'inspecteur général de pédagogie prévoit une **évaluation diagnostique** de l'école primaire dans ses structures (données quantitatives écoles, élèves, maîtres), dans son efficacité (performances des élèves en français et en mathématiques), dans son fonctionnement interne (caractérisation des personnels par rapport au profil profession-

nel désiré). Cette évaluation sera menée avec le concours et l'appui logistique de la composante planification.

Autre étape, un **plan pluriannuel de formation** sera mis en oeuvre, plan qui, du niveau national au niveau local est destiné à la formation des directeurs d'école et qui mobilisera les inspecteurs, quelques directeurs des écoles normales d'instituteurs et, bien entendu, les directeurs d'écoles. Les stages porteront sur l'analyse et l'amélioration des pratiques pédagogiques, ils ont pour objectif la production de documents pédagogiques rénovés directement utilisables par les directeurs et les maîtres.

Enfin, une phase de **production de documents pédagogiques** débouchera sur la réécriture des programmes de l'école primaire ainsi que celle des programmes des écoles normales, sur l'élaboration d'un guide du directeur d'école. En sus des documents pédagogiques produits lors des séminaires de formation, une revue pédagogique et des émissions radiophoniques viendront soutenir puis relayer les actions de formation.

SÉMINAIRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Première action entreprise dans le cadre qui vient d'être tracé, un séminaire national de l'enseignement primaire s'est tenu à Yaoundé du 5 au 7 mars 1996. Les participants se sont penchés sur l'organisation des stages provinciaux et de rencontres pédagogiques.

Les stages provinciaux présenteront le référentiel des compétences souhaitées ou à développer chez les inspecteurs et les directeurs, les maîtres. Tous ces référentiels ont été débattus en ateliers

De même, un atelier s'est penché sur la définition d'un référentiel de compétences d'un élève de CE2 en mathématiques, en sciences et en français ainsi que sur l'élaboration d'un outil d'évaluation d'un type nouveau visant à tester l'acquisition de compétences par l'apprenant.

Au départ d'observations centrées soit sur le maître, soit sur les élèves, dans des classes traditionnelles ou expérimentales, les participants d'un atelier ont pu comparer deux démarches d'enseignement. L'une, traditionnelle, fait appel à la mémoire des élèves et impose un savoir magistral. L'apprentissage des élèves est axé sur la répétition et la communication orale. L'autre, fait intervenir l'observation, la formulation d'un problème, l'élaboration d'hypothèse, puis la vérification de la pertinence des hypothèses. Les élèves dessinent, décrivent, cherchent des solutions aux problèmes et enfin comparent et vérifient leurs résultats. Les savoirs se construisent au cours de la leçon, l'enfant développe ses capacités de raisonnement et son sens de l'initiative.

Un autre atelier avait pour tâche de tracer le cadre de conception du Guide du Directeur, celui-ci traitera du directeur, représentant de l'autorité, administrateur et gestionnaire de la communauté éducative, animateur pédagogique et agent de développement et de rénovation de l'enseignement.

Enfin, un dernier atelier s'est chargé de la réflexion autour des contenus de la revue pédagogique et des émissions radiophoniques à naître dans le cadre du projet PASECA. Le projet visera le personnel de l'enseignement primaire et sera piloté par l'Inspection générale de pédagogie avec la collaboration technique de la cellule de communication.

Une éducation de qualité et le renouvellement du système scolaire au Nouveau-Brunswick

Le ministère de l'éducation du Nouveau-Brunswick entre dans un processus visant à élaborer un programme d'action pour une éducation de qualité. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Point de départ, la mission du système scolaire au Nouveau-Brunswick est **de guider les élèves vers l'acquisition de qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique**, ce qui invite à concentrer la recherche de qualité sur l'acquisition d'une solide formation dans les matières de base.

Quatorze objectifs ont été ciblés comme essentiels à l'amélioration de la qualité du système scolaire et proposés à la consultation populaire.

DES OBJECTIFS PLUS CLAIRS

- 1 Langue maternelle en tête de priorité,
- 2 programme d'études centré sur les matières de base (langues, mathématiques, sciences et sciences humaines),
- 3 devoirs et leçons doivent approfondir et enrichir les connaissances acquises à l'école,
- 4 l'ordinateur doit intégrer les classes comme outil d'apprentissage,
- 5 le temps d'enseignement doit être utilisé au maximum.

DES EXIGENCES PLUS ÉLEVÉES

- 6 les habiletés attendues en fin d'année scolaire doivent être communiquées aux enseignants et parents,
- 7 la maternelle doit offrir à tous les enfants les préalables à l'école primaire,
- 8 tous les élèves doivent avoir accès à des activités d'enrichissement et à de l'enseignement correctif.

IMPUTABILITÉ ET RESPONSABILITÉ ACCRUE

- 9 la responsabilité et l'obligation de rendre compte doivent être accrue dans le système éducatif,
- 10 des bulletins clairs et uniformes informent les parents du rendement de leurs enfants,
- 11 les parents devraient participer davantage à l'éducation,
- 12 des stratégies doivent être trouvées pour prévenir et résoudre les troubles de comportement de certains élèves,
- 13 l'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux se poursuit,
- 14 le milieu scolaire doit être exempt de tout harcèlement et de tout abus.

L'application de cette réforme entraîne une restructuration administrative importante. Cette restructuration est accompagnée de mesures de rationalisation du système administratif pour permettre la concentration des moyens disponibles sur les objectifs prioritaires. La nouvelle loi sur l'éducation prévoit, pour faire coïncider imputabilité et responsabilité, la dissolution des conseils scolaires et la création, à titre transitoire, de deux **commissions provinciales d'éducation provisoires**, une francophone et une anglophone.

Les dix-huit districts scolaires sont répartis sous huit directions générales qui, elles, relèvent directement des sous-ministres adjoints aux Services éducatifs.

Un réseau de structures parentales sera progressivement mis en place au niveau des écoles, des districts et de la province. Leur rôle sera de guider l'orientation de l'éducation au plan pédagogique.

Les **comités consultatifs auprès de l'école**, qui réuniront les représentants des parents, des enseignants et des élèves avec le directeur d'école et un mem-

bre soit de la communauté soit du personnel non enseignant, auront pour rôle de conseiller la direction de l'école sur des questions touchant directement les élèves de l'école et d'assurer une communication entre l'école et les parents. La direction de l'école y présente le plan éducatif annuel, elle fait rapport sur les réussites de l'école, le rendement scolaire et sur l'emploi des fonds.

Les **conseils consultatifs de parents auprès du district** sont composés de représentants des conseils consultatifs auprès de l'école, tous parents d'élèves, d'un représentant des élèves et éventuellement d'un représentant autochtone. Ils sont chargés de conseiller la direction générale sur des questions touchant directement le système scolaire public et le milieu scolaire ainsi que d'assurer une communication entre le district et les parents de chaque école.

"Nous ferons en sorte que les parents puissent jouer un rôle essentiel dans l'éducation de leurs enfants, en appuyant le travail du personnel enseignant et des directions d'école, et que notre mission soit remplie." Min. Educ.

La direction générale y fera le rapport annuel sur l'éducation qui comprendra le plan éducatif du district, la prestation et l'évaluation des programmes et des services d'éducation et un examen du système d'éducation dans le district.

Les commissions provinciales d'éducation, enfin, réunissent un représentant des parents de chaque district et 3 à 5 représentants, nommés par le ministre, qui seront membres d'office. Elles conseillent le ministre de l'éducation sur les questions touchant directement au système scolaire et elles assurent la communication avec les parents dans chaque district et dans chaque école.

La nouvelle loi garantit, en outre, une division équitable du budget éducation entre les deux communautés.

Extraites des *Indicateurs de l'éducation 1995*, toutes les données concernant l'enseignement technique au Canada Québec ont été regroupées ici pour présenter un tableau global des résultats obtenus dans le secteur.

1. L'ACCÈS

De 32%, en 84-85, le taux d'accès est passé à 12%, en 93-94. Au cours de cette période, a pris cours une réforme de l'enseignement professionnel qui visait un rehaussement global de la formation générale des élèves avant leur admission dans les filières professionnelles.

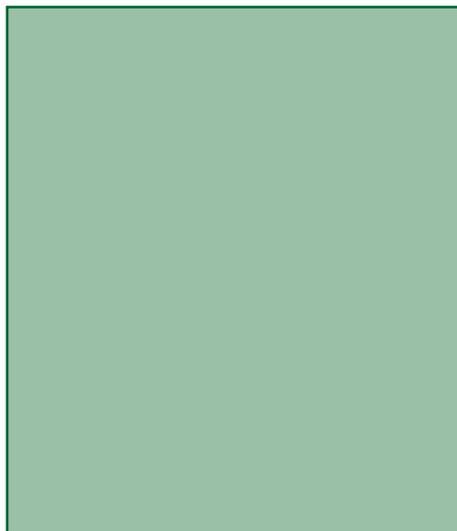
POSSIBILITÉ D'ACCÉDER À LA FORMATION PROFESSIONNELLE AVANT L'ÂGE DE 20 ANS ▼▼▼

Objectif atteint, puisqu'en 92-93 la majorité des nouvelles inscriptions provenaient d'élèves déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (7.1% sur un total de 12,4%). La filière du "professionnel court" a disparu. Les programmes de formation professionnelle attirent plus de garçons (14% en 93-94) que de filles (10% pour la même période). Cette tendance est à mettre en rapport avec la plus grande persévérance des filles dans le secteur de la formation générale.

2. LA RÉUSSITE EN FORMATION PROFESSIONNELLE SECONDAIRE

Plus de 43% des sortants des filières professionnelles obtiennent un diplôme, une proportion qui grimpe à plus de

80% si l'on ne considère que les élèves inscrits à temps plein. On constate (*voir graphique ci-dessous*) une amélioration des résultats depuis la réforme de la formation professionnelle, le taux de réussite étant passé de 60- 65% à environ 80%. Par contre, si l'on considère toutes les sorties, la proportion de diplô-



més n'a pas augmenté depuis le début des années 80. Ceci s'explique par la présence plus marquée dans les dernières années de catégories d'élèves au taux de réussite plus faible, tels les inscrits à temps partiel ou ceux en quête d'un cours d'appoint et peu intéressés par la sanction. Les différences entre garçons et filles sont peu marquées chez les jeunes, par contre chez les adultes la réussite des hommes est de 6 à 10 points plus élevée que celle des femmes.

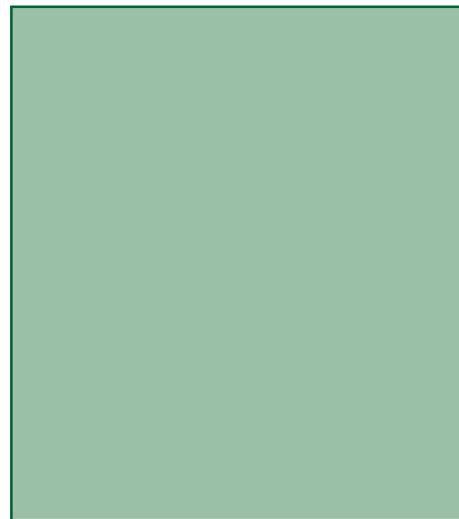
Sur 100 jeunes au Québec, 16 peuvent espérer obtenir un diplôme de formation professionnelle et 10 d'entre eux seront déjà titulaires d'un diplôme du secondaire en formation générale. Seul 1 jeune sur cent l'obtiendra avant 20 ans.

3. INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 94, le taux de chômage des titulaires de diplômes d'études professionnelles (25,6%) est plus élevé que celui des diplômés du collégial (10,9%). L'écart entre les taux de chômage des diplômés de formation technique au collégial et

ceux des titulaires du baccalauréat tend à diminuer.

TAUX DE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS DU SECONDAIRE ▼▼▼



Au plan de l'emploi, le Québec enregistrait la création de 178.000 emplois de plus en 95 par rapport à 1990. Ceci est en fait le résultat net d'une augmentation de 378.000 emplois occupés par des personnes ayant terminé des études postsecondaires ou universitaires, jumelée à une perte de 200.000 emplois pour ceux et celles qui ne possèdent pas ces diplômes.

4. LE POINT DE VUE DES EMPLOYEURS

En 94-95, le taux d'insatisfaction des employeurs quant au nombre et à la qualité des candidatures reçues en provenance du secteur de l'enseignement technique est respectivement de 39,5% et 58,4%. Après trois mois, trois employeurs sur quatre se montrent satisfaits du rendement de leurs recrues, après six mois, l'indice de satisfaction monte à 90%.

A 42%, les employeurs jugent qu'il convient d'améliorer la connaissance de la langue française, 37% pour la langue anglaise. De 25 à 30% des employeurs réclament également une amélioration des connaissances techniques (spécialisées, de base, innovantes) des sortants. Au plan des capacités, communication, planification du travail, productivité et créativité sont cités comme autant d'améliorations porteuses.

La réforme de l'enseignement technique et professionnel

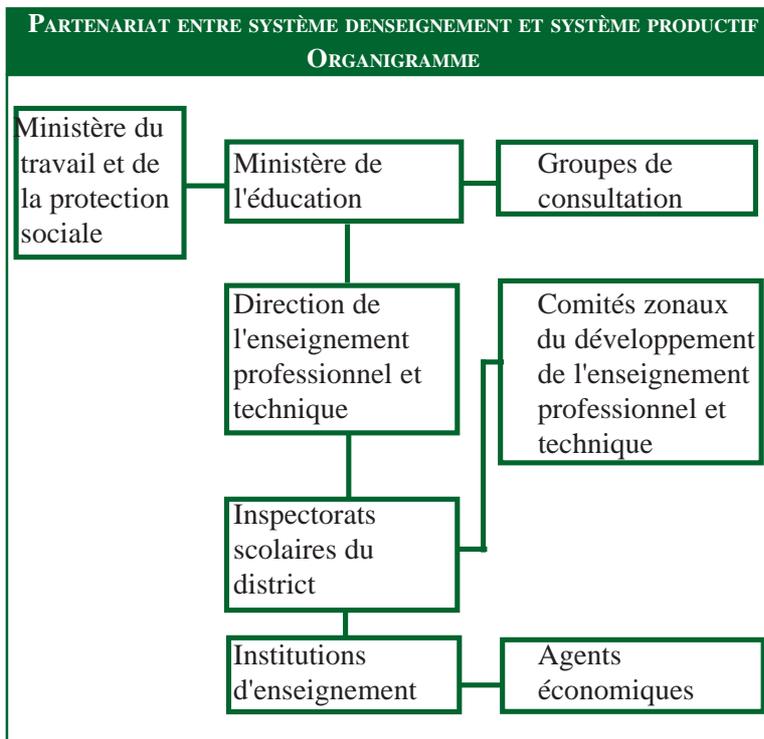
La stratégie de développement de l'enseignement professionnel et technique est établie par le ministère de l'éducation et le ministère du travail et de la protection sociale sur base des informations transmises par le groupe de consultation qui réunit représentants du patronat, des chambres de commerce, des employés, des ministères et du pouvoir administratif local (cf. *organigramme ci-contre*).

Au plan local, le développement de l'enseignement professionnel et technique est coordonné par les comités zonaux de développement qui réunissent également les mêmes partenaires. Ils déploient leurs activités en liaison étroite avec les agents économiques, d'une part, et les établissements d'enseignement, d'autre part.

En 1994-1995, 75% des élèves ayant finalisé l'enseignement général obligatoire ont choisi les filières d'enseignement technique et professionnel. Ces chiffres témoignent de l'importance accordée à ce secteur d'enseignement.

Le programme stratégique de réforme de l'enseignement professionnel et technique a pour objectif la création d'un modèle d'enseignement technique et professionnel flexible afin d'augmenter la mobilité occupationnelle et l'adaptabilité du personnel spécialisé à l'évolution technique et technologique. L'objectif final est d'assurer une formation professionnelle au niveau des standards de formation des pays de l'Union Européenne.

Le programme de réforme tient compte des profils spécifiques et des stratégies de développement économique et social des différents domaines d'activité ainsi que des orientations dictées par l'introduction des nouvelles technologies dans l'économie.



Trois secteurs d'activité ont été définis en fonction des qualifications requises du personnel :

- ◆ secteurs d'activités basés sur le personnel qualifié par des cours à durée réduite ou, dans une moindre mesure, par l'enseignement professionnel,
- ◆ secteurs d'activités basés sur le personnel à formation professionnelle et, dans une moindre mesure, par le personnel à formation licéale et postlicéale,
- ◆ secteurs d'activités basés sur le personnel à formation licéale ou postlicéale.

Constatation commune, les partenaires économiques exigent dans tous ces secteurs une très grande diversification des compétences professionnelles requises. La formation professionnelle et technique concentre ses activités sur 20 secteurs d'activité économique, de la mécanique aux services en passant par l'extraction et l'usinage des métaux ou l'agriculture.

Parallèlement à la réforme de l'enseignement professionnel et technique, un effort est fait pour relever les connaissances générales permettant d'intégrer les contenus de la formation technique.

Formation générale et formation technique permettent aux élèves du secondaire d'interrompre l'école après deux années d'études et de choisir le métier pour lequel ils veulent se qualifier.

Les curricula de l'enseignement professionnel et technique sont organisés sous forme modulaire. Pour chaque module sont précisés :

- ◆ les objectifs du module,
- ◆ les conditions de formation initiale nécessaires pour l'entreprendre,
- ◆ le matériel didactique et les équipements requis,
- ◆ le contenu et la technologie didactique recommandée,
- ◆ les critères et les indicateurs d'évaluation qui permettront de valider les compétences acquises.

Les équipements scolaires sont soumis, au même titre que tout le secteur de l'éducation, à la pression cumulée des réductions budgétaires et de l'augmentation des effectifs. Ces deux données contraignantes imposent de diriger la réflexion dans le domaine des équipements vers la recherche de solutions originales, compromis acceptables entre qualité d'utilisation et économie dans les coûts.

De même, il importe que les communautés locales, mobilisées dans un cadre décentralisateur à la construction d'équipements scolaires, puissent disposer d'un cadre d'orientation sur lequel appuyer leur projet. Répondant à cet objectif, la Division des Constructions et de l'Équipement scolaires vient de publier *Le Guide de programmation et de conception des collèges*.

Ce guide propose des modèles d'espaces équipés qui peuvent être utilisés à différents niveaux :

- ◆ programmation et conception d'un CEM (collège d'enseignement moyen),
- ◆ programmation et conception de l'extension d'un CEM,
- ◆ programmation et conception de l'amélioration d'un CEM existant,
- ◆ étude pour la fourniture en mobilier et équipement d'un CEM,
- ◆ évaluation d'un CEM existant en mesurant l'écart par rapport aux standards proposés.

La structure du guide permet une lecture à deux niveaux :

1. les partenaires impliqués dans des projets de construction trouveront dans le corps des chapitres toutes les informations et données générales permettant de décider du type de construction à entreprendre,
2. les services techniques ou bureaux d'études privés disposent de fiches techniques qui fournissent en parallèle, les modèles et directives permettant de réa-

liser le projet sur lequel s'est porté le choix.

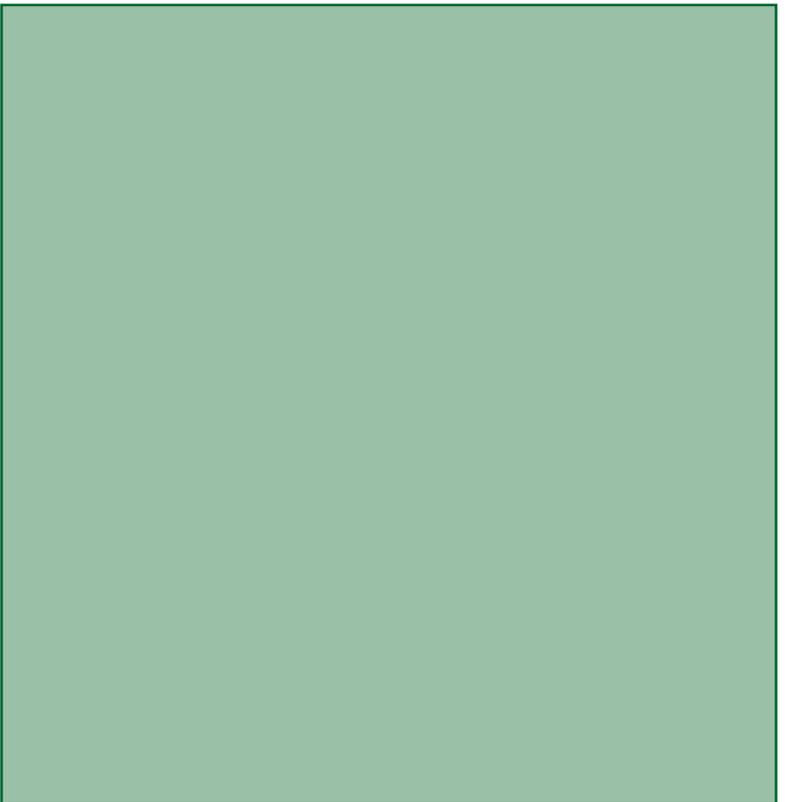
Après les directives et recommandations générales concernant le confort climatique, visuel et acoustique, la lutte contre les dégradations, les accidents et incendies, les vols et le vandalisme, le guide aborde les différents locaux pédagogiques.

Toutes les données nécessaires à la détermination du nombre ainsi que du type de locaux pédagogiques nécessaire au bon déroulement des activités, tels le programme, les limites d'effectifs, les méthodes pédagogiques sont regroupées en tête de chapitre.

Le nombre optimal de salles de classes peut être calculé en divisant le nombre total d'heures d'enseignement hebdomadaire par la durée d'utilisation hebdomadaire. D'autres facteurs viendront moduler ce calcul mathématique. Ainsi, un enseignement de type magistral, permet de regrouper un plus grand nombre d'élèves par classes et ne nécessite pas d'espaces de rangement et de préparation. Il est recommandé de construire une petite bibliothèque dans chaque établissement, espace consacré uniquement à la lecture et qui peut être partagé avec la communauté locale.

La détermination des locaux administratifs, qui sont également la zone d'ac-

Salle de classe polyvalente (modèle pour CEM 400, 600, 800, 1000)



cueil au public, est faite en fonction des normes établies par le ministère en personnel administratif et personnel enseignant. Le regroupement de tous ces locaux en un bloc administratif facilite la communication interne.

De même, seront regroupés en un bloc technique, tous les locaux destinés au personnel d'entretien et de gardiennage, en bloc sanitaire, les sanitaires élèves, personnel et personnel de service.

Viennent enfin les espaces extérieurs aménagés : jardins scolaires, terrain d'éducation physique, foyer socioculturel et cour de récréation.

Programmer la construction ou l'amélioration d'un Collège d'Enseignement Moyen consiste à déterminer les locaux et espaces équipés nécessaires en fonction de la taille de son effectif d'élèves et de son évolution à court terme, une opération que ce guide met à la portée de toute collectivité désireuse d'entre-

Le système éducatif togolais et les objectifs de démocratisation de l'école nouvelle, vingt ans après

La réforme de l'enseignement au Togo, introduite en 1975, s'était donnée pour objectifs :

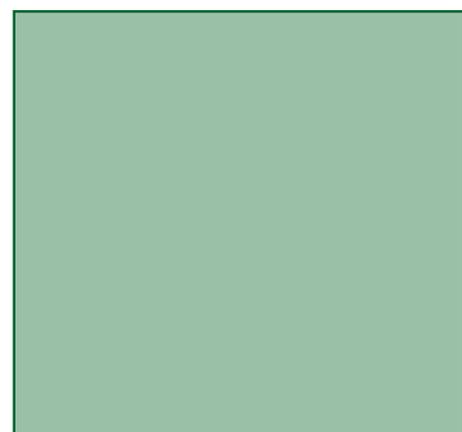
- ◆ d'offrir à tous les enfants des deux sexes des chances égales de réussite dans la vie,
- ◆ de privilégier les domaines de formation qui s'intègrent harmonieusement à la politique nationale de développement,
- ◆ de réhabiliter et promouvoir les langues nationales et les valeurs culturelles positives.

L'examen des taux de scolarisation, des structures scolaires ainsi que des langues nationales et valeurs culturelles en 93-94 permet d'évaluer l'impact de la réforme sur le système d'enseignement.

LES TAUX NETS DE SCOLARISATION

Tels que figurés dans le graphique ci-dessous, les taux de scolarisation entre 70 et 94, révèlent qu'après une hausse sensible en 79-80, effet de la réforme qui a notamment multiplié les infrastructures scolaires, on constate un recul en 84-85, puis une stabilisation et ce alors que les effectifs ne cessent de croître.

TAUX NETS DE SCOLARISATION ▼▼▼



Ce recul aurait pour causes le faible rendement interne et externe de l'école et l'insuffisance des moyens financiers des parents. La différence entre les taux de scolarisation nets des filles et des garçons s'est un peu améliorée entre 1970 (écart 31,31%) et 1994 (écart 22,99%).

Les facteurs de sous-scolarisation des filles sont les travaux domestiques et agricoles, l'indigence des parents, le décalage entre valeurs scolaires et valeurs familiales, les mariages précoces et la faiblesse de l'offre de formation.

Les progrès flagrants en matière d'accès à l'éducation doivent être nuancés au regard du taux de déperdition scolaire, un phénomène qui pénalise particulièrement les filles.

LES STRUCTURES SCOLAIRES

Au niveau primaire, de 1974 à 1994, le nombre d'écoles est passé de 1.199 à 2594, soit une augmentation de plus du double de la capacité d'accueil. Le nombre de salles de classes croît en parallèle, passant de 6.197, en 85-86, à 12.791, en 93-94.

Les effectifs au sein de l'enseignement technique secondaire qui avoisinaient les 2.000 élèves entre 80 et 85, se sont légèrement contractés en 86-87. L'année 93-94 marque un retour à la croissance de effectifs avec 2.672 élèves inscrits.

La création de cinq centres régionaux d'enseignement technique et de formation professionnelle a permis d'augmenter la capacité d'accueil du secteur technique. Ils assurent soit la formation initiale dans des filières qui ciblent les besoins réels de la région, soit la formation des apprentis sous contrat, soit le perfectionnement de salariés ou d'artisans.

Au secondaire supérieur, l'enseignement technique court a connu en 10 ans une augmentation d'effectifs de l'ordre de 39%. L'enseignement technique long, après avoir connu une chute d'effectifs très forte entre 80 et 83, de -73%, enregistre en 93-94 une augmentation nette (+ 22%) du nombre d'élèves. Ces deux sections préparent aux métiers du secteur tertiaire et du secteur industriel.

A côté des lycées d'enseignement tech-

nique se sont développées diverses écoles spécialisées, telles les Ecoles normales d'instituteurs, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, l'Ecole nationale des auxiliaires médicaux, l'Ecole nationale des sages-femmes de l'Etat, le Centre de formation sociale, etc. Manquent à l'appel les établissements d'une grande importance stratégique dans un cadre de développement que sont les lycées agricoles ou les écoles nationales des arts et métiers.

Au niveau universitaire, à part l'Ecole des Assistants médicaux qui enregistre une augmentation record (+517,64%), les branches littéraires s'accroissent fortement au même titre que les branches plus technique alors que les branches purement scientifiques marquent le pas. La concentration des effectifs dans certaines facultés ainsi que l'inexistence de filières préparant aux derniers nés des secteurs de l'emploi sont les indices des problèmes au plan de la relation formation-emploi.

LES LANGUES NATIONALES ET LES VALEURS CULTURELLES

La réforme de l'enseignement de 1975 a introduit l'enseignement de l'Ewé et du Kabyè au préscolaire et à l'école primaire. Au primaire où, dans une première étape, le français restait langue d'enseignement, puis il passait au statut de langue étrangère, tandis que les langues nationales suivait le chemin inverse.

En 1978, on enseignait les langues nationales dans 60% des classes du cours préparatoire, mais ce pourcentage est en régression constante. Introduites, en outre, comme disciplines débouchant sur des épreuves facultatives au BEPC, l'enseignement des langues nationales au secondaire a été marginalisé. Le programme d'introduction des langues nationales, développé le plus souvent sans l'appui des linguistes spécialisés, a fait l'objet d'une généralisation un peu hâtive. Il pâtit du manque de personnel qualifié.

L'insertion des jeunes par la formation professionnelle et technique

Les politiques de l'éducation au Vanuatu, nouveau pays membre de la CONFEMEN, sont conditionnées par :

- ◆ le cadre géographique, le pays étant composé de plus de 80 îles qui s'étendent sur plus de 1.000 km²,
- ◆ un taux de croissance démographique de 2,8% par an,
- ◆ la coexistence de 110 langues maternelles,
- ◆ une économie caractérisée par le déséquilibre des termes de l'échange (deux importations pour une exportation) et l'importance de l'aide extérieure (50% des revenus du Gouvernement).

Mise en oeuvre en 1994, une réforme de l'éducation vise à développer un cycle d'éducation de base pour tous. Organisé sur 10 années, il est divisé en deux cycles, un premier cycle d'enseignement primaire (6 années) et un deuxième cycle, le Collège (3 années). La réforme prévoit également une reformulation des curricula centrée sur l'intégrité nationale et la préservation du patrimoine culturel.

Pour orienter la formation des jeunes (60% de la population) vers l'insertion dans le monde du travail, le Bureau national du Plan rassemble les données et

mène les études nécessaires à la connaissance du marché de l'emploi. Une tâche rendue difficile par le manque d'interlocuteurs institutionnels dans le secteur privé peu structuré, un secteur qui, de plus, éprouve des difficultés à exprimer ses besoins en ressources humaines.

Ce dernier point induit une formation qui est à la fois :

- ◆ générale, consolidation des connaissances de base,
- ◆ spécifique, maîtrise des concepts et des savoirs technologiques et techniques,
- ◆ professionnelle, acquisition de l'habileté et du savoir-faire propre à un métier.

L'Institut national de technologie de Vanuatu (INTV) est le seul établissement de niveau secondaire qui assure une formation professionnelle et technique. Il est ouvert aux sortants du cycle d'éducation pour tous et les forme à un métier sur deux années ponctuées par un Diplôme d'Enseignement Professionnel (DEP). Les filières de formation tentent de couvrir les besoins explicites ou implicites des secteurs artisanaux et industriels ainsi que du secteur tertiaire.

Existent également :

- ◆ trois centres de formation technique gérés par le ministère de l'agriculture qui forment aux métiers de l'agriculture, de la pêche et de la marine,
- ◆ un réseau de centres de formation en milieu rural organisé par une ONG ayant recours au bénévolat.

Le développement de l'enseignement technique a ses limites :

d'ordre humain, les formateurs qualifiés manquent du fait notamment de conditions de travail peu attrayantes, **d'ordre financier**, le coût des équipements et l'étroitesse du marché du travail rendent ce type de formation dispendieux.

Dans le but d'associer les partenaires privés à la formation professionnelle une cellule "Formation/emploi" a été mise en place à l'INTV qui devrait être cogérée par les divers ministères chargés d'enseignement technique et de formation professionnelle ainsi par les partenaires économiques regroupés au sein de la Chambre de commerce et d'industrie. L'INTV est investi, en outre, de la mission de formateurs de formateurs techniques.

Infos services

CODESRIA

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, organisation panafricaine nongouvernementale, a pour objectifs :

- ▶ de développer les sciences sociales en Afrique en encourageant la communauté des chercheurs africains du domaine à entreprendre de la recherche fondamentale et de la recherche orientée vers la résolution de problèmes à partir d'une vision africaine,

- ▶ de mettre scientifiquement au point une perspective comparative et continentale traduisant la spécificité du processus de développement africain,
- ▶ de promouvoir la coopération et la collaboration entre les universités, les instituts de recherche et de formation ainsi que les associations professionnelles africains,
- ▶ d'encourager la publication et la diffusion des résultats des travaux des chercheurs africains.

Toutes les activités menées dans ce cadre génèrent diverses publications dont:

- *Afrique et développement*, articles à prédominance économique,
- *Bulletin du CODESRIA*, débats, idées et points de vue dans le domaine des sciences sociales,
- des documents de travail,
- une série de monographies,
- des ouvrages de références (inventaire des chercheurs, index de périodiques, répertoire des recherches)

CODESRIA
B.P. 3304 Sénégal
Tél. (221) 25 98 22
Télécopie (221) 24 12 89
Courriel : CODESRIA@sonatel.senet.net

Pays du Maghreb - Pays d'Asie

Rapport mondial sur l'éducation 1995

UNESCO

Comme figuré par le tableau ci-dessous, seuls quelques pays de ces deux régions échappent au phénomène de stagnation voire de recul du taux global de fréquentation scolaire. Ces exceptions permettent néanmoins de conserver une moyenne 92 (103%) en hausse par rapport à 1980 (98%), résultat encourageant

mais qui ne peut masquer les problèmes subsistants. Ainsi et malgré les efforts faits au plan de la scolarisation, de nombreux pays éprouvent des difficultés à réduire le taux d'analphabétisme. Cas exemplaire, l'Égypte, où le taux de scolarisation a augmenté de 24% en 12 ans, le taux global d'alphabétisme des adultes est passé de 40 à 51% entre 1980 et 1995. Mais, dans le même temps, la population adulte analphabète est passée de 16 millions à près de 19 millions de personnes. La seule issue est donc d'étendre l'enseignement primaire plus vite que n'augmente la population.

Le taux brut de scolarisation (TBS), au niveau primaire est favorable aux garçons dans les huit pays étudiés. Le Maroc présente, en 1992, l'écart le plus fort puis que le taux des garçons est à 102 et celui des filles à 60, ce lui des filles étant de plus en recul (-2%) par rapport à 1980. De même, au Laos, le taux de scolarisation des filles a chuté de 15% entre 1980 et 1992.

L'espérance de vie scolaire permet d'expliquer les disparités de participation scolaire entre les filles et les garçons. Constat de départ (cf. graphique ci-dessous), elle est plus courte pour les filles que les garçons dans chacun des pays où ce type de données est disponible.

Les pays arabes présentent des disparités prononcées entre espérance de vie scolaire des filles et celle des garçons à l'instar des pays où la valeur de l'indicateur est faible pour les deux sexes.

Le rapport maître/élèves figuré par le graphique ci-dessous, présente une ten-

dance nette à la baisse des effectifs par classe dans les pays du Maghreb, tous passés en dessous du seuil de 30 élèves par maître entre 1980 et 1992. Seul le Liban présente une hausse en passant de 18 à 21 élèves par maître mais son taux d'encadrement était particulièrement bas. Ainsi sur les 7 pays pour lesquels les données sont disponibles, seul le Vietnam a un taux supérieur à 35 en 1992, un chiffre fort éloigné de la moyenne de 47 élèves par maître qui prévaut dans les pays membres de la CONFEMEN (cf. *Annuaire 94-96, CONFEMEN*, p. 7).

Le Maroc a abaissé spectaculairement son taux de redoublement qui est passé de 30% en 1980, à 12% en 1992. En Égypte, il est resté stable à 8%. Le Laos culmine à 28%, reste à étudier si le redoublement se révèle négatif au Laos comme dans tous les pays étudiés dans le cadre de Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC). Quant au pourcentage d'une cohorte de 1991 qui atteint la 5^{ème} an-

née, il est remarquablement élevé en Égypte (98%). Algérie et Tunisie, dépassent également les 90% (respectivement 93 et 90%). Le Maroc, lui arrive à 80%. Globalement, les pays du Maghreb présentent une moyenne de 90% pour cet indicateur de l'efficacité interne. Le Laos, seul pays asiatique pour lequel existent les données présente lui un score de 53%, soit plus bas que la moyenne des pays du Sud de la CONFEMEN.

Afrique - Asie

Coopération entre les institutions éducatives et les entreprises dans l'enseignement technique et professionnel

Convaincu que la coopération entre les organismes éducatifs et les entreprises du monde du travail est une stratégie permettant de compenser les lacunes actuelles de l'enseignement technique et professionnel dans les pays d'Afrique, un séminaire interrégional a pointé les différents facteurs contribuant au développement de cette dynamique :

- ▶ les stages pratiques d'étudiants permettent une prise de conscience des exigences du monde du travail, une insertion plus rapide,
- ▶ le contact écoles-entreprises permet d'optimiser les formations en les adaptant au marché du travail tant au plan du contenu que du matériel d'enseignement, il permet également de dégager des sources de financement supplémentaires,
- ▶ les entreprises y gagnent une main d'oeuvre qualifiée et directement productive,
- ▶ la collaboration entre les acteurs économiques, les acteurs sociaux et les institutions gouvernementales est indispensable,
- ▶ la collaboration écoles-entreprises est le difficile compromis entre investissement en formation de capital humain et rentabilité économique. Il convient de trouver l'équilibre adéquat entre ces deux objectifs.

Les participants au séminaire ont formulé une série de recommandations visant à améliorer l'image de l'enseignement technique et professionnel et à souligner ainsi aux partenaires potentiels les bénéfices à retirer d'une coopération écoles-entreprises.

In : *UNEVOC Info*, novembre 1995, n° 5, p. 5 à 7. -

Djibouti

Les projections futures du système éducatif djiboutien

Une étude récente, initiée par la Banque Mondiale a montré que au cas où le rythme d'expansion se maintiendrait au taux de 5,5 à 6% par an, le cycle primaire devra faire face aux "grands groupes" incompatibles avec maintien de la qualité.

Pour maintenir le taux d'encadrement à un niveau acceptable en se référant aux objectifs de l'éducation pour tous, le ministère a mis en route un programme pluriannuel chargé de :

- ▶ l'amélioration des contenus et méthodes d'enseignement, formation initiale et continue des maîtres, évaluation des élèves,...
- ▶ la professionnalisation des responsables administratifs et la formation des experts nationaux ...
- ▶ la mise en place d'un comité de pilotage des projets à la direction générale ...

Un programme dans lequel le Centre de Recherche, d'Information, de Production de l'Education Nationale (CRIPEN) jouera un rôle moteur par ses compétences en matière d'élaboration de curricula, d'évaluation, de diffusion de l'information et de production de matériel didactique.

In : *Bulletin de l'Education Nationale*, n° 16, juin 1996.

France

L'éducation nationale, notre cause commune

La commission Fauroux a rendu son rapport sur la réforme de l'école. L'introduction, qui sert à la fois de préface et de synthèse, formule les propositions qui découlent de la radiographie de l'ensemble du système éducatif.

Déclaration de base : aucun investissement n'est plus rentable que celui qui bénéficie à l'éducation nationale car, dans le cadre de compétition mondiale, la capacité de comprendre, d'apprendre en permanence, d'innover arbitrera entre les entreprises et les nations. Dans ce contexte, la modernisation du système éducatif doit désormais être une action continue. Or, l'éducation nationale peine aujourd'hui à l'éducation de tous. Elle est sans remède face aux handicaps sociaux ou affectifs.

Les propositions de la Commission Fauroux sont inspirées par trois principes directeurs :

- ▶ l'intérêt de l'enfant doit prévaloir sur tous les autres,
- ▶ priorité au maître et à son action en classe,
- ▶ l'école doit à la fois transmettre un patrimoine et ouvrir sur le monde.

Au primaire, la Commission propose de réduire les matières enseignées aux savoirs primordiaux, des savoirs qu'elle a essayé de cerner :

- ◆ lire, écrire, parler correctement et aisément le français,
- ◆ calculer, connaître les figures et les volumes, être familier de la proportionnalité et savoir apprécier les ordres de grandeur,
- ◆ se situer dans l'espace et le temps et d'abord dans son environnement immédiat,
- ◆ observer les choses et les êtres vivants, construire et manipuler des machines simples,
- ◆ éduquer son corps, cultiver sa sensibilité artistique,
- ◆ acquérir les comportements pratiques et faire siennes les valeurs qui sont au fondement de notre démocratie.

L'élaboration des programmes liés à ces objectifs serait confiée à une commission représentative de la société dans son ensemble. La Commission propose également que le passage du maître unique à la multiplicité de professeurs soit préparé par l'utilisation aux premières an-



nées du secondaire de professeurs bivalents et la formation au primaire d'équipes éducatives.

Les expériences de modification du rythme hebdomadaire doivent être poursuivies, étendues, évaluées. Elles seront menées après consultation minutieuse de tous les intéressés, familles, instituteurs et intervenants extérieurs.

Le secteur de la formation professionnelle doit intégrer les réalités nouvelles, à savoir que l'emploi n'est pas garanti aux diplômés et qu'il n'est plus stable, et en tirer les conséquences:

- ◆ l'orientation doit reposer sur l'identification des compétences potentielles d'un élève dans un cadre de travail,
- ◆ des alternatives à l'enseignement général doivent être mises en place, tels des dispositifs préparatoires à l'apprentissage accessibles dès 14 ans,
- ◆ l'intégration de la voie professionnelle à tout le système d'enseignement doit être mise en place par l'utilisation notamment du système d'alternance.

L'école doit fournir la formation de base, laissant à l'entreprise le soin de la spécialisation professionnelle ajustée aux réalités du moment.

Quant au supérieur, il est préconisé d'améliorer l'orientation des élèves entrants, de réorienter les classes préparatoires vers l'acquisition des capacités nécessaires à la réussite d'un enseignement de haute spécialité, d'accorder plus d'autonomie aux universités et d'investir notamment dans l'équipement matériel et administratif des bibliothèques, outils indispensables à tout projet de recherche.

Pour la Commission, l'élément-clé de la modernisation sera une gestion moins rigide du système éducatif. Le ministre devrait concentrer son action sur 5 tâches essentielles :

- ◆ l'élaboration des statuts et des principes d'utilisation des ressources humaines,

- ◆ l'innovation pédagogique, l'évaluation et la réflexion prospective,
- ◆ l'organisation générale des programmes, des examens et des rythmes scolaires,
- ◆ le pilotage de l'enseignement supérieur, l'enseignement et l'insertion professionnels,
- ◆ l'administration générale et budgétaire.

Les partenaires de l'éducation sont, bien entendu, associés aux réflexions et décisions. La Commission émet des propositions visant à redistribuer les pouvoirs comme confier la gestion des personnels aux recteurs d'académie et élargir l'autonomie des établissements.

Les nombreuses visites sur le terrain de la Commission Fauroux ont débouché sur un catalogue d'innovations organisationnelles ou pédagogiques, témoins de l'extraordinaire vitalité des écoles et ce, en dépit de l'ankylose des structures.

In : *Le Monde*, vendredi 21 juin 1996, p. 16 et 17.

Mauritanie

Maintenance et impression

Le programme canadien de renforcement institutionnel en matière technologique en Afrique francophone (PRIMTAF) a pour objectif la formation de ressources humaines dans un secteur de priorité nationale. C'est dans ce cadre que deux collèges communautaires canadiens se sont mobilisés pour former des cadres mauritaniens à la maintenance informatique et au perfectionnement en techniques d'imprimerie.

Cette action de formation avait pour but d'augmenter la qualité de production de l'Institut pédagogique national (IPN). Le volet maintenance informatique a permis d'éliminer les contrats de service et remettre en ordre de marche tous les ordinateurs de l'IPN. Au volet imprimerie, l'investissement formation tant au niveau de la conception que du façonnage a permis au pays de produire 80%

du matériel pédagogique destiné au primaire et, en supprimant les importations, de réduire le coût unitaire d'un manuel de 6\$ à 1\$.

Effet boule de neige, les stagiaires formés seront transformés en formateurs en Mauritanie, comme dans les pays limitrophes. Les deux partenaires souhaitent la poursuite de la coopération amorcée.

In : *Stratégies*, mars-avril 1996, p. 9 et 10. -

Sénégal

Les conditions d'une bonne scolarisation des filles

Ndougiane, petit village à 17 kms de Thiès est révélateur des problèmes qui empêchent la scolarisation des filles. La demande de scolarisation y est forte, 3 classes sur 10 sont d'ailleurs organisées en double flux. Si les filles sont nombreuses au premier cycle (parfois même plus nombreuses que les garçons), leur maintien au-delà pose de sérieux problèmes.

En effet Ndougiane bâtit sa prospérité sur ses femmes "émigrées" à Dakar. Pileuses, laveuses et bonnes sont les principales sources de revenus du village. A bas âge les filles suivent leur maman en ville et il ne reste au village que des personnes du troisième âge chargées de surveiller et d'éduquer les enfants restants.

Suite à la dernière campagne de scolarisation des filles, leur taux d'inscription a augmenté de 49%. Mais de 60% des inscrits au cours initial, le taux passe à 25% de filles en sixième année. Des données qui montrent que c'est donc moins les stéréotypes sociaux (statut de la femme, mariage précoce, facteur religieux) qui empêchent la scolarisation des filles que l'insuffisance de l'offre de scolarisation, et les facteurs économiques, causes de l'exode rural.

In : *Le Soleil*, mardi 21 mai 1996, p. 1 et 2. -

Bibliographie

Education de base

 *L'Education, un trésor est caché dedans* / Commission internationale pour le vingt et unième siècle. - Unesco, Odile Jacob, 1996 . - 311 p; -

➡ Face aux défis de l'avenir, la Commission affirme sa foi en l'éducation comme outil de développement continu de la personne et des sociétés et trace quelques orientations pour le futur. L'éducation apprend à connaître, apprend à faire, apprend à vivre ensemble, à vivre avec les autres, apprend à être.

L'éducation tout au long de la vie doit permettre l'acquisition, l'actualisation et l'utilisation des connaissances, en alliant qualité de l'enseignement et équité. Première priorité, l'éducation de base dont les contenus doivent développer le goût d'apprendre. Enseignements secondaire et supérieur devraient eux diversifier les parcours offerts aux apprenants en alliant formations de type classique, tournées vers l'abstraction et la conceptualisation et formations techniques, alternant école et vie professionnelle ou sociale.

Réussir ce virage vers l'éducation continue implique d'associer à la réforme les communautés locales (notamment les parents, les chefs d'établissement et les enseignants), les autorités publiques et la communauté internationale.

 *L'Elaboration des programmes scolaires à l'échelon central et à l'échelon des écoles* / Arieh Lewy . - Unesco-IPE, 1992. - 131 p. -

➡ Le mouvement d'élaboration des programmes scolaires par l'école est né de la prise de conscience des faiblesses inhérentes aux programmes conçus à l'échelon central, ces programmes visent à compléter le cadre national et à l'adapter aux conditions locales.

Même un système éducatif très centralisé et très prescriptif confère une certaine autonomie aux écoles. Au plan des programmes, elle représente souvent entre 10 et 30% de l'ensemble du programme scolaire et elle peut aller de la sélection entre différents programmes, l'intégration du programme, l'élaboration de matériel pédagogique complémentaire, de matériel d'enrichissement, à la conception de nouveaux matériels pédagogiques.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus : les autorités locales, les responsables locaux de l'éducation, la communauté scolaire, la communauté, les parents et les élèves. L'évaluation de ces programmes ne diffère pas de l'évaluation des programmes en général hormis quelques modifications rendues nécessaires par les contraintes de temps, de formation et de ressources.

Enseignement technique et formation professionnelle

 *Information et investissement des entreprises en éducation* / Franck Bailly. - IREDU, 1995. - 23 p. -

➡ La participation des entreprises au financement de la formation relève en fait d'un investissement en capital humain, des entreprises qui sont guidées par la possibilité de récupérer les rendements de cet investissement, soit de recruter ou de garder les individus formés grâce à leur soutien financier.

Qu'elle soit organisée à son initiative ou dans le cadre d'un système éducatif, l'entreprise n'investira jamais que dans la formation spécifique, c'est-à-dire celle qui augmente la productivité du salarié dans son entreprise, seul investissement sûr puisqu'il fixe le salarié dans l'entreprise.

La décision de financement de l'éducation par une entreprise privée est liée à l'information quant au rendement quantitatif (nombre de sortants qui seront embauchés par l'entreprise-phase d'embauche) et qualitatif des formations offertes (productivité des travailleurs recrutés-phase de mise en oeuvre de la force de travail). L'information émise par le système éducatif se doit donc d'intégrer les données relatives à ces deux phases pour permettre aux entreprises d'apprécier la qualité de ses sortants et de réduire ainsi l'incertitude lors de la passation des contrats de travail.

 *Skills for productivity. Vocational education and training in developing countries* / J. Middleton, A. Ziderman, A. Van Adams. - Oxford University Press, 1993, 353 p. -

➡ Les programmes d'enseignement technique et formation professionnelle sont très critiqués. Des critiques basées sur le manque de souplesse et de rendement de l'enseignement technique au regard des formations offertes par les employeurs et les institutions privées de formation. A rebours, les défenseurs considèrent que l'investissement public compense l'accès limité aux formations privées et stimule la croissance économique en fournissant des travailleurs formés.

Toute forme de formation, qu'elle soit publique ou privée, est efficace si elle est centrée sur des objectifs réalistes dans un environnement politique et économique favorable. Elle l'est d'autant plus si elle est adaptée à la nature de l'économie et si elle peut évoluer en parallèle au changement économique. Un gouvernement a donc un rôle à jouer dans le financement et l'organisation de programmes publics de formation, un rôle qui est planifié avec le secteur privé en fonction de l'offre privée existante.

Si la formation professionnelle ne peut créer l'emploi, elle peut, par contre réduire les inégalités et inciter à l'auto-emploi.